La justice ne connaît pas de frontières. Les perspectives offertes aux générations futures ne devraient pas en connaître non plus.

Dix ans après le référendum sur le Brexit, nous devons nous pencher non seulement sur la nouvelle relation qui nous unit, mais aussi sur les moyens d'éviter que nos jeunes n'héritent d'obstacles à la coopération avec leurs plus proches voisins. La mobilité des jeunes doit être au cœur de cette réflexion.

Trop souvent, la mobilité des jeunes est abordée comme si elle ne concernait que les étudiants. La mobilité étudiante est essentielle, mais elle ne suffit pas. Dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques, les préoccupations liées aux frontières et l'essor de l'intelligence artificielle, les jeunes peinent déjà à trouver des débouchés. Les jeunes avocats de Paris, d'Angleterre et du pays de Galles doivent être en mesure d'acquérir une expérience professionnelle aussi bien au Royaume-Uni que dans l'Union européenne. L'enjeu dépasse les seules perspectives de carrière : il touche aux réseaux professionnels, aux compétences, à la croissance et aux fondements mêmes de nos économies. La profession d'avocat est particulièrement concernée, tant la justice et l'État de droit sont indissociables de la croissance économique et de la démocratie. Notre avenir dépend de notre capacité à avancer ensemble et à préparer les générations futures.

À l'approche du sommet entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, les dirigeants doivent inscrire résolument à l'ordre du jour un enjeu : notre avenir commun. Nous devons œuvrer ensemble pour offrir aux générations futures de réelles possibilités, sur une base réciproque, d'acquérir de l'expérience, de se former et de travailler au Royaume-Uni et dans l'Union européenne. Cette ambition doit s'accompagner du plein respect des règles applicables en matière d'immigration ainsi que des exigences propres à chaque juridiction concernant les qualifications professionnelles, l'accès à l'exercice de la profession et la déontologie.

Le sommet Union européenne-Royaume-Uni est l'occasion de montrer que la coopération peut encore produire des résultats concrets. Dix ans après le Brexit, nous devons regarder au-delà des difficultés actuelles et construire ensemble un avenir meilleur.

C'est pourquoi le renforcement de la coopération professionnelle transfrontalière doit être une priorité dans l'approfondissement des relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Ce sommet offre un cadre privilégié pour engager ces discussions.

Les avocats occupent une place singulière dans les sociétés démocratiques et jouent un rôle essentiel pour garantir l'accès à la justice et protéger les droits fondamentaux. Ils défendent l'indépendance des juridictions et accompagnent le développement des entreprises et des secteurs d'activité, notamment ceux qui revêtent une importance stratégique pour l'avenir de l'Europe. Pour remplir cette mission, les avocats doivent eux-mêmes pouvoir agir en toute indépendance, à l'abri de toute intimidation ou ingérence, et dans le plein respect du secret professionnel.

L'État de droit fait partie de nos intérêts communs. Sa défense exige de la coopération, non de l'isolement. En matière de justice, les frontières ne doivent jamais devenir des barrières, surtout pour nos enfants.

Brett Dixon
Président de la *Law Society of England and Wales*

Louis Degos
Bâtonnier de Paris